

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Marc CHAUVIN**

N° 3 DDC 14.8
Ordre de passage : n°20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/11/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014
(accusé de réception du 19/11/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de coopération éducative et culturelle
Musée départemental Breton - Conservatoire de musiques et d'art dramatique de la ville
de Quimper (DDC)**

La ville de quimper propose un parcours muséographique au musée départemental breton avec la participation de personnels enseignants du Conservatoire. Il s'agit de mettre en place la convention pour l'année 2014 permettant le versement d'une participation financière de 3 500 € par le musée départemental breton.

Dans le cadre de sa collaboration avec le musée départemental breton pour la mise en place d'activités culturelles, la ville de quimper propose un parcours muséographique au musée avec la participation de personnels enseignants du Conservatoire.

Le projet inclut 8 séances auprès des scolaires et deux séances ouvertes à tout public.

Il est proposé un nouveau partenariat d'une année, permettant au musée départemental Breton de verser à la ville de Quimper une participation financière détaillée dans l'annexe à savoir 3 500 euros sur un budget global de 6 608 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de partenariat applicable à l'année 2014.

Le maire,

Ludovic JOLIVET